

Proposition présentée par les députés:

Mmes et MM. Anne Mahrer, Loly Bolay, Mario Cavaleri, Patricia Läser, René Stalder et Caroline Bartl

Date de dépôt: 27 novembre 2006

Messagerie

Proposition de résolution concernant l'élection du Bureau

Le GRAND CONSEIL de la République et canton de Genève
considérant:

- l'élection le 16 novembre 2006 par le Grand Conseil de Madame Sandra Borgeaud comme représentante du Mouvement citoyens genevois au Bureau du Grand Conseil ;
- la situation juridique floue quant aux droits d'un membre élu du Bureau n'appartenant plus à un groupe ;
- la décision du Bureau de consulter la Commission législative devant cette difficulté d'application de la loi portant règlement du Grand Conseil, conformément à l'article 231 de ladite loi ;
- le fait que cette consultation de la Commission législative n'a pas encore abouti ;

invite le Grand Conseil

à surseoir à toute décision sur la modification éventuelle de la composition du Bureau élu le 16 novembre 2006 et de maintenir le statu quo jusqu'à la session de février 2007 au plus tard.

EXPOSÉ DES MOTIFS

Mesdames et
Messieurs les députés,

Les signataires de cette résolution, compte tenu de la situation actuelle floue quant aux droits d'un membre du Bureau qui pourrait ne plus appartenir à un groupe, vous présentent cette résolution comme acte d'organisation interne au Grand Conseil.

Les signataires vous invitent, Mesdames et Messieurs les députés, à réserver un bon accueil à cette résolution.